

Opération Wifi et Interconnexion Région Réunion

Comme cela a été annoncé, la Région Réunion met en place une opération wifi / connexion Internet en concertation avec les services informatiques du Rectorat.

L'objectif de cette opération :

Favoriser les usages et les accès aux ENT à l'intérieur des lycées à la communauté éducative et notamment aux lycéens équipés de PC 'POP' au travers de connexion mobile.

Mettre en place une solution d'interconnexion réseau performante et évolutive capable de prendre en compte les nouveaux services nécessaires aux Lycées Réunionnais.

Cette opération comprend donc :

La mise en place d'équipements wifi dans les établissements dont l'administration et la gestion des authentifications des usagers sont centralisées au Rectorat.

L'authentification des usagers des bornes est la même que celle utilisée pour les connexions à l'ENT de la Réunion.

La mise en place d'une solution d'interconnexion des lycées au Rectorat permettant la mise en place des solutions wifi et autorisant un accès à internet sur le réseau RENATER (enseignement recherche)

Cette opération est pilotée à la Région par Mr Denis Drouhet (denis.drouhet@cr-reunion.fr / 0262 48 73 19) et par la DSI3 (SAE) pour le Rectorat

I. Calendrier de mise en oeuvre

Un prototype a été mis en œuvre au Rectorat et validé dans son fonctionnement par la REGION/ RECTORAT et NEXTIRAONE. (fin janvier)

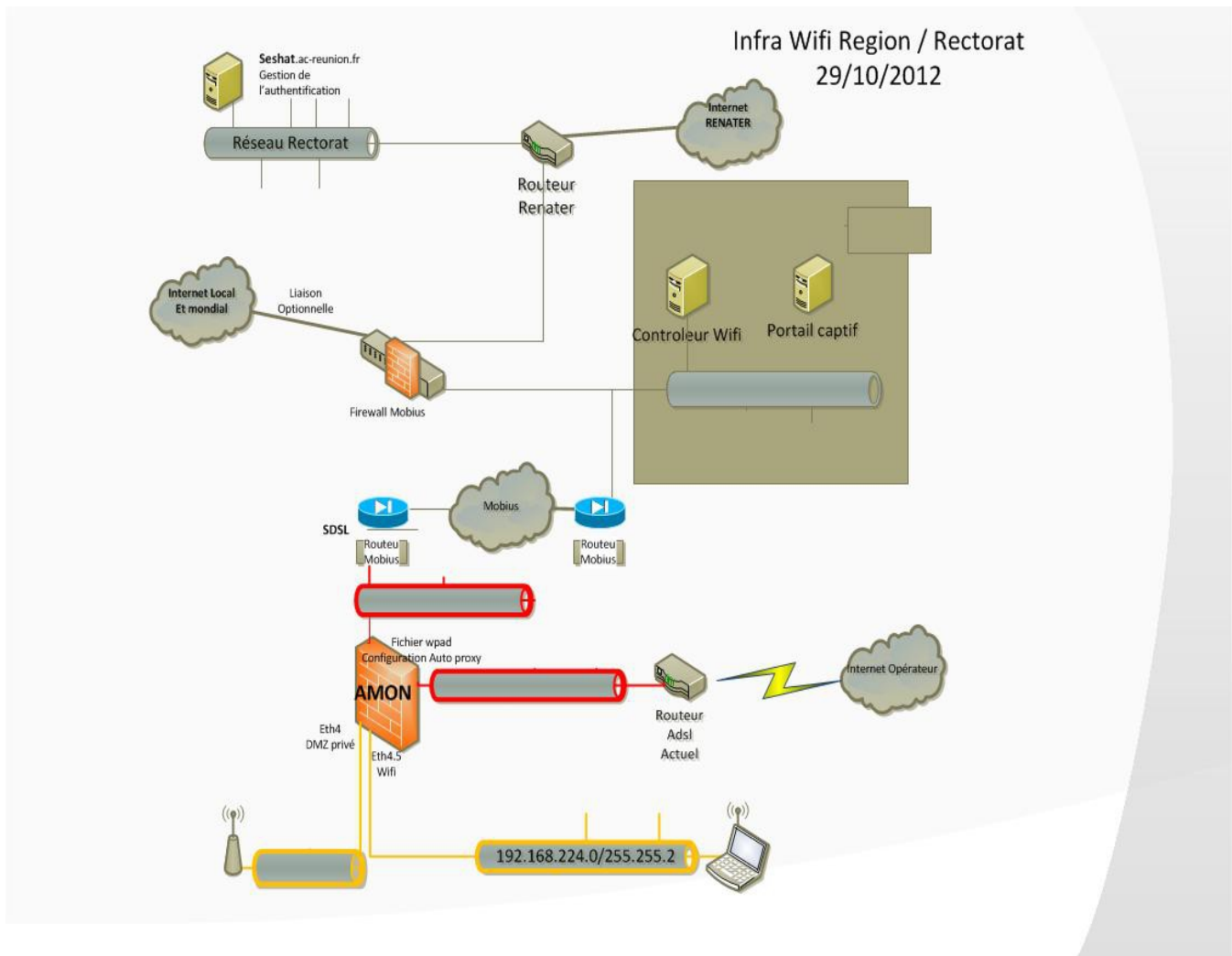
La liaison entre Mobius et le Rectorat (pour la concentration sera effective début février).
Un lycée pilote expérimentera la solution mi-février.

Le calendrier sera fonction des rendez-vous et des informations données par chaque lycée aux différents intervenants. (Nextiraone / mobius).

Des bornes wifi ont déjà été déployées dans certains lycées et les liaisons SDSL sont en cours de déploiement.

Le calendrier de l'opération est en train d'être réactualisé, mais (selon nos informations) il devrait s'étendre jusqu'en mars 2013 pour le SDSL et sur l'année 2013/2014 pour la fibre optique.

II. Schéma d'infrastructure



III. Mise en place d'équipements wifi (Bornes et équipements actifs (Nextiraone))

La société retenue est : Nextiraone

Les lycées ont du être contactés par Nextiraone pour prise de rendez-vous et consigner les emplacements des bornes, notamment les bornes mobiles
Un questionnaire a été transmis par Mr Maillot de nextiraone (Tél :+262 (0)262 90 70 31 / johny.maillot@nextiraone.eu)

Une fois, **ce questionnaire rempli**, Nextiraone pourra intervenir pour mettre en place physiquement les bornes.(à cette date, 20 lycées n'ont pas encore répondu)

Phase de mise en place.

1. Les bornes sont installées physiquement et raccordées au réseau.
2. Modification de la programmation des équipements actifs (switches)
La mise en place des accès et bornes wifi nécessite la déclaration de 2 VLAN sur les équipements actifs (switchs) des établissements
DMZ PRIVEE pour les bornes
WIFI pour les stations

Pour les lycées équipés d'équipement actif de type HP procureur leur programmation s'effectuera :

à distance (depuis locaux du Rectorat),

Pour les autres établissements, ils devront intervenir sur place pour la configuration des VLAN.

3. Modification du modèle de pare feu du serveur AMON. Pour prendre en compte la nouvelle architecture.

La configuration du serveur AMON doit être modifiée par le service informatique du rectorat (DSI3). Cette opération s'effectuera à distance et en soirée pour éviter les perturbations

Cependant dans les établissements ne disposant pas actuellement de DMZ Privé (généralement pour pronote net , téléphonie) , **il sera nécessaire de placer un câble réseau (de couleur Orange)** entre le serveur AMON (la dernière carte réseau) et l'équipement actif principal de la salle machine.

A ce stade, les bornes sont inopérantes (car pour être fonctionnelle, elles doivent se connecter à un contrôleur central hébergé au Rectorat)

IV. La mise en place d'une solution d'interconnexion des lycées

Parallèlement la société Mobius installera une sortie SDSL supplémentaire de 2Mb/s, en attendant la mise en place de fibre optique dans tous les lycées.

Attention, il est nécessaire de conserver votre connexion ADSL existante.

Pour mettre en place cette liaison, vous avez dû être contacté par la société Mobius (Vincent chantrel / vincent.chantrel@mobius.fr / **0262 770057**) pour une prise de rendez-vous.

Lors de cette prise de rendez-vous, un état des lieux est effectué et la ligne est mise en place.

Cependant dans de nombreux établissements, l'arrivée France télécom n'est pas dans le local serveur, la mise en place du routeur SDSL dans la salle serveur nécessite «une desserte interne».

Une fois le routeur opérationnel, il sera nécessaire de le connecter au serveur AMON.

2 scénarios :

- Les 2 routeurs sont cascades, dans ce cas de préférence d'abord le routeur SDSL (gtr 4h) puis ADSL
- Le scénario privilégié, les routeurs (et le serveur AMON) sont placés dans un VLAN internet (si il reste des ports disponibles sur l'équipement actif principal)

Annexe : Cinématique d'utilisation des liaisons internet

Les accès internet sont mutualisés en sortie par le serveur AMON qui assurera le partage de bande passante entre les deux accès. (ADSL et SDSL)

Cependant les liens SDSL (symétriques) (concentrés au Rectorat) serviront plus particulièrement: les flux administratifs, les flux d'administration des bornes wifi, les accès extérieurs d'accès à l'ENT.

Annexes : Cinématique d'utilisation des accès WIFI

Un réseau sans-fil « wifiregion » est disponible, le portable se connecte sur la borne avec une configuration de proxy en mode automatique.

Il récupère une adresse IP et la configuration automatique du proxy. (mis en place sur le serveur AMON)

L'utilisateur se connecte à site spécifique: wifiregion.ac-reunion.fr

On lui demande une authentification: identique à celle de l'ent.

Académique pour les enseignants

Local pour les élèves.

Une fois authentifié, il peut «surfer» sur le web.

S'il se connecte sur l'ENT, il n'a pas besoin de se ré-authentifier.

Les connexions wifi utiliseront prioritairement la sortie adsl «classique», elles seront limitées à 512 ko Max par connexion plus une limitation globale à définir par établissement.

Des plages horaires d'utilisation pourront être mises en place par les établissements.

Des comptes invités (temporaires) pourront également être mis en place par les établissements.

Annexe : Lycées éligibles à la fibre optique 2013

1	Lislet Geoffroy	11	Bras Panon
2	Bellepierre	12	Sarda Garrigua
3	Roland Garros	13	Patu de Rosemont
4	Jean Joly	14	Amiral Lacaze
5	Saint-Paul IV	15	Jean Hinglo
6	Bras Fusil	16	Vincendo
7	Saint-Benoît IV	17	Ambroise Vollard
8	Trois Bassins	18	LP Saint-Pierre
9	Jean Perrin	19	Le Verger
10	Pierre Lagourgue	20	Georges Brassens